

Zeitschrift: Verhandlungen der Schweizerischen Naturforschenden Gesellschaft = Actes de la Société Helvétique des Sciences Naturelles = Atti della Società Elvetica di Scienze Naturali

Herausgeber: Schweizerische Naturforschende Gesellschaft

Band: 96 (1913)

Rubrik: Protokoll der vierten Sitzung des Senates der Schweizerischen Naturforschenden Gesellschaft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 07.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Protokoll

der

vierten Sitzung des Senates

der

Schweizerischen Naturforschenden Gesellschaft

den 13 Juli 1913

im Bundes-Palast, in Bern, Kommissions Saal n° 3

Leere Seite
Blank page
Page vide

Leere Seite
Blank page
Page vide

Composition du Sénat

A. Comité central en charge et anciens Comités centraux

Comité central, Genève 1911-1916

*Zürich 1928-34
Laus 1922-28
Bern 1916-22*

M. le Dr Ed. Sarasin, président, Genève.

» » Prof. Dr Robert Chodat, vice-président, Genève.

» » » » Ph.-A. Guye, secrétaire, Genève.

» » » » Hans Schinz, président de la Commission des
Mémoires, Zurich.

M^{lle} F. Custer, questeur, Aarau.

Comité central, Bâle 1905-1910

M. le Dr F. Sarasin, président, Bâle.

» » Prof. Dr A. Riggenschach, Bâle.

» » Dr P. Chappuis, Bâle.

Comité central, Zurich 1898-1904

M. le Prof. Dr C.-F. Geiser, président, Küssnacht, Zurich.

» » » » C. Schröter, Zurich.

» » » » A. Kleiner, Zurich.

» » » » A. Lang, Zurich. † 1914

Comité central, Lausanne 1892-1898

† M. le Prof. Dr H. Gollietz, Lausanne.

7 A Forel Präs

Comité central, Berne 1886-1892

M. le Prof. Dr Th. Studer, président, Berne.

» » Dr J. Coaz, Berne.

» » Prof. Dr Ed. Schär, Strasbourg. †

Sarret 1881-86

Genf³

CC 1875-80

Hagenbach-Bischof Präs Basel

B. Présidents des Commissions

- Commission des Mémoires* : M. le Prof. Dr Hans Schinz, Zurich.
- » *des Œuvres d'Euler* : M. le Dr Fritz Sarasin, Bâle.
- » *du prix Schläfli* : M. le Prof. Dr Henri Blanc, Lausanne.
- » *géologique* : M. le Prof. Dr Alb. Heim, Zurich.
- » *géotechnique* : M. le Prof. Dr U. Grubenmann, Zurich.
- » *géodésique* : M. le colonel J.-J. Lochmann, Lausanne.
- » *sismologique* : M. le Prof. Dr J. Früh, Zurich.
- » *hydrologique* : M. le Prof. Dr F. Zschokke, Bâle.
- » *des glaciers* : M. le Prof. Dr Alb. Heim, Zurich.
- » *de la Flore cryptogamique suisse* : M. le Prof. Dr Ed. Fischer, Berne.
- » *du Concilium Bibliographicum* : M. le Prof. Dr Henri Blanc, Lausanne.
- » *des Bourses de voyages* : M. le Prof. Dr C. Schröter, Zurich.
- » *pour la protection des sites naturels* : M. le Dr P. Sarasin, Bâle.
- » *pour l'étude de l'électricité atmosphérique* : M. le Prof. Dr Gockel, Fribourg.

C. Présidents des Sections

- Société suisse de Géologie* : M. le Prof. Dr Hans Schardt, Zurich.
- » *de Botanique* : M. le Dr J. Briquet, Genève.
- » *de Zoologie* : M. le Prof. Dr M. Bedot, Genève.
- » *de Chimie* : M. le Prof. Dr L. Pelet, Lausanne.
- » *de Physique* : M. le Prof. Dr P. Weiss, Zurich.
- » *de Mathématiques* : M. le Prof. Dr H. Fehr, Genève.

D. Président annuel de la S. H. S. N.

M. A. Schmid, chimiste cantonal, Frauenfeld.

E. Délégués du Conseil fédéral

M. le conseiller aux Etats Louis Cardinaux, Fribourg.

» » » national Ernest Chuard, Lausanne.

» » Prof. Dr Hugo Kronecker, Berne.

» » conseiller national Dr A. Rickli, Langenthal.

» » » » Ch.-E. Wild, St-Gall.

» » » » K. Zschokke, Aarau.

Procès-verbal de la IV^{me} séance du Sénat

de la

Société Helvétique des Sciences naturelles

le 13 juillet 1913

au Palais fédéral, à Berne, Salle de Commission n° 3

Présidence de M. le Dr Ed. SARASIN, président du Comité central

Sont présents :

MM. le Prof. Dr H. Blanc, Conseiller aux Etats L^r Cardinaux,
Dr P. Chappuis, Prof. Dr R. Chodat, Conseiller national E.
Chuard, M^{lle} F. Custer, Prof^{rs} Dr^s H. Fehr, Ed. Fischer, J.-J.
Früh, Alb. Gockel, Ph.-A. Guye, Alb. Heim, A. Kleiner, H.
Kronecker, Colonel J.-J. Lochmann, Prof. Dr L. Pelet, Conseil-
ler national Dr A. Rickli, Prof. Dr A. Riggenschach, Dr Ed.
Sarasin, Dr Fr. Sarasin, Dr P. Sarasin, Prof. Dr H. Schinz,
A. Schmid, Prof. Dr Th. Studer.

Membres excusés :

MM. le Dr J. Briquet, Dr J. Coaz, Prof^{rs} Dr^s C.-F. Geiser, U. Grubenmann, Ed. Schær, H. Schardt, C. Schröter, P. Weiss, F. Zschokke.

Long Gallier Wildschokke
Redon

Ordre du jour :

- 1° Lecture du Procès-verbal de la séance du 15 juin 1912.
- 2° Communications du Comité central.
- 3° Demandes de crédits à la Confédération.
- 4° Délégations de la Suisse aux Congrès internationaux.
- 5° Rapport sur la dernière session de l'Association internationale des académies, à St-Petersbourg.
- 6° Demande d'admission de la Société entomologique suisse comme Section de la S. H. S. N.
- 7° Préavis sur la nomination de Membres honoraires.
- 8° Rectification du 4^{me} alinéa de l'art. 7 du texte français des Statuts.
- 9° Divers.

M. le Président ouvre la séance à 2 h. 10 et souhaite la bienvenue aux membres du Sénat.

Il désigne comme scrutateurs M. le Conseiller national Chuard et M. le Dr Paul Sarasin et, comme secrétaire, M. Ph.-A. Guye, secrétaire central.

M. le Président rappelle que depuis la dernière séance du Sénat le Haut Conseil Fédéral a fait deux pertes considérables en la personne de M. le Conseiller fédéral Ruchet et de M. le Conseiller fédéral Perrier dont le bienveillant intérêt pour la S. H. S. N. ne s'est jamais démenti. Le Sénat a perdu aussi deux de ses membres, à savoir : M. le Prof. Burckhardt, à Bâle et M. le Prof. Forel, à Morges.

M. le Président invite les membres du Sénat à se lever pour honorer la mémoire des Conseillers fédéraux et des Membres du Sénat décédés.

1° ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 15 JUIN 1912

Le procès-verbal de la séance du 15 juin 1912 ayant été distribué imprimé et ayant déjà paru dans les Actes, il est renoncé à sa lecture. Il est approuvé.

2° COMMUNICATIONS DU COMITÉ CENTRAL

a) *Legs de feu le Professeur Forel.* — Ce legs de fr. 500. — a été attribué à la Commission des glaciers, commission à laquelle le Professeur Forel était très attaché.

b) *Station sismologique.* — La Commission sismologique, dont la dissolution avait été votée par le Sénat à partir de l'époque où la Station de Zurich aurait été remise à la Confédération, subsiste encore, le transfert de la dite Station n'ayant pas encore été effectué.

M. le Conseiller national Chuard donne au Sénat quelques informations à ce sujet : La priorité de l'examen de cette question est au Conseil des Etats ; le principe de transfert à la Confédération est acquis ; ce sont des questions de détails relatifs à la Station centrale météorologique qui ont retardé jusqu'à présent une solution, mais il est à présumer que l'affaire sera définitivement tranchée d'ici à la fin de l'année.

c) *Participation de la Société à l'Exposition nationale suisse.* — M. le Professeur Fischer, président de la Commission d'organisation de notre Société à Berne, en 1914, fait au Sénat la communication suivante :

A la demande du C. C., une Commission a été constituée pour l'organisation de l'exposition de la S. H. S. N. en 1914 à Berne, spécialement formée des représentants des diverses Commissions de notre Société. Cette Commission s'est réunie le 12 décembre 1912 à Berne ; les représentants des Commissions ont été nanti des conditions dans lesquelles l'exposition pouvait se faire. M. le Prof. Fischer a été appelé à la présidence de cette Commission d'organisation et chargé de réunir toutes les adhésions pour les transmettre au Président du Groupe 55 de l'Exposition nationale (Recherches scientifiques).

Le rapporteur donne ensuite un résumé des conditions dans lesquelles se fera l'exposition de notre Société. Comme le Groupe 55 est réparti par disciplines séparées, la S. H. S. N. ne pourra pas faire une exposition unique et donner, par conséquent, une vue d'ensemble de ses divers travaux. Néanmoins par suite de plusieurs circonstances heureuses, la plus grande partie de l'exposition de notre Société se trouvera réunie dans l'espace central qui se trouve sur l'axe du bâtiment affecté au Groupe 55; elle sera donc placée dans de bonnes conditions.

A la suite de cet exposé, M. le Prof. Studer, président du Groupe 55, tient à remercier la S. H. S. N. de la part qu'elle a consenti à prendre à l'Exposition nationale suisse de 1914.

On examine ensuite la question des frais relatifs aux expositions des diverses Commissions. Antérieurement, chaque Commission a toujours payé sur son budget ordinaire les dépenses nécessitées par l'exposition à laquelle elle a participé. Le Sénat décide qu'il sera procédé de même en 1914.

d) *Commission pour l'étude de l'électricité atmosphérique.* — Cette Commission, dont la création a été approuvée par le Sénat, dans sa dernière séance, a été constituée à l'Assemblée générale d'Aitdorf. Elle a déjà commencé l'organisation de ses travaux dont il sera rendu compte.

e) *Enquête sur l'International Catalogue of Scientific Literature.* — M. le Prof. Schinz rend compte de l'enquête faite par la Commission des Mémoires sur le dépouillement de la bibliographie scientifique pour le Catalogue International :

Depuis 1902, il paraît à Londres un « International Catalogue of Scientific Literature » qui est subventionné par la plupart des Etats civilisés et qui comprend : les mathématiques, la mécanique, la physique, la chimie, l'astronomie, la météorologie, la minéralogie, la géologie, la géographie, la paléontologie, la biologie générale, la botanique, la zoologie, l'anatomie, l'ethnologie, la physiologie et la bactériologie. Jusqu'à la fin de l'année dernière, il avait paru 159 volumes.

Naturellement, il est de l'intérêt de tous les Etats qui subventionnent ce Catalogue, et la Suisse est du nombre, que cette bibliographie soit aussi complète que possible dans toutes les

directions et que toutes les publications scientifiques qui paraissent sur leur territoire, en tant qu'elles rentrent dans les limites du Catalogue, y trouvent place en temps utile.

Le Comité central de la S. H. S. N. a été rendu attentif de différents côtés au fait que l'International Catalogue of Scientific Literature laissait à désirer en ce qui concerne les publications scientifiques suisses, soit que ces publications restassent en assez grand nombre complètement ignorées, ce qui est très regrettable, soit qu'elles ne trouvassent place dans le Catalogue qu'avec un retard qui peut atteindre bien des années.

Le Comité central n'a sûrement pas besoin d'attirer l'attention du Sénat sur les inconvénients liés à ce mode de faire, inconvénients qui ont pour suites naturelles que beaucoup de travaux de provenance suisse, risquent, de cette façon, de rester inconnus de cercles plus éloignés. Ces inconvénients ont d'autant plus d'importance que le Conseil fédéral, en subventionnant le Catalogue International, en doit conclure en quelque sorte, que toutes les publications scientifiques suisses figurent dans ce répertoire et tenir officiellement, pour non existantes, celles qui n'y sont pas indiquées. Le Comité central a donc chargé la Commission des Mémoires de soumettre à une revision complète les volumes de 1902 à 1907 et d'établir s'il était resté des publications non indiquées dans le Catalogue et lesquelles et de soutenir ainsi, d'une façon efficace le Bureau régional de Berne qui a pour tâche de réunir les fiches bibliographiques et de les transmettre à Londres. La Commission des Mémoires a donc, au début de cette année, en exécution de cette tâche, adressé des circulaires à 158 Sociétés suisses, Bureaux et Instituts qui effectuent des publications et préparé et commencé la revision qui lui avait été demandée.

Jusqu'ici 42 réponses ont été données et il a été réuni 980 fiches bibliographiques qui ont été transmises à la Direction de la Bibliothèque nationale à Berne; cette dernière aura d'abord à effectuer une revision. Il y aura lieu de tenir compte de ces additions dans les volumes prochains du Catalogue International et, bien qu'il ne soit pas possible ainsi d'éviter toutes lacunes (une série de Sociétés suisses n'ont donné aucune ré-

ponse aux deux circulaires qui leur ont été adressées), le Comité central croit avoir remédié dans une certaine mesure, par cette revision, à des inconvénients qui n'étaient pas négligeables.

M. le Professeur Kronecker estime que l'extrême dissémination des publications scientifiques suisses dans les nombreux périodiques de Sociétés particulières ou de Sociétés cantonales rend très difficile le travail de dépouillement auquel doit se livrer le Bureau régional de Berne, d'autant plus qu'il s'en faut de beaucoup que toutes ces publications scientifiques suisses se trouvent à la Bibliothèque nationale. Il recommande donc au Comité central d'étudier la création d'un organe qui s'efforcerait de publier de courtes notes préliminaires, pour prise de date, sur tous les travaux scientifiques suisses, de cette façon ceux-ci échapperaient beaucoup plus difficilement aux recherches du Bureau régional de Berne.

M. le Président remercie M. le Prof. Schinz et M. le Prof. Kronecker; le Comité central prend bonne note de la recommandation de M. Kronecker.

f) *Parc national suisse*. — Les contrats à passer avec la commune de Zernez dont il a été question lors de la dernière séance du Sénat, ont été dûment signés, sous réserve de l'obtention de l'allocation fédérale. Les Chambres fédérales sont nanties de cette affaire sur laquelle elles statueront dans une prochaine session.

M. Paul Sarasin, président de la Commission suisse pour la protection des sites naturels rend ensuite compte de la visite du Parc national suisse par les Commissions du Conseil national et du Conseil des Etats, du 7 au 11 juillet de l'année dernière; il avait été invité à y prendre part. Malgré le temps très défavorable, le trajet à travers les pics sauvages a été effectué avec beaucoup de vaillance par la plupart des participants. Bien que la végétation superbe fut souvent voilée par un brouillard qui ne se déchirait que rarement, par des averses ou des chutes de neige, le grand développement de la « Réserve » et sa richesse en animaux et en plantes, en sauvage noblesse et en primitive grandeur n'en ont pas moins fait une vive impression. C'est donc dans des dispositions excellentes que se fit l'arrivée

à Schulz où l'on rencontra le reste des membres des Commissions. Dans la séance qui suivit et qui fut présidée par M. le Conseiller national Dr Bissegger eut lieu une discussion sur l'entreprise; comme telle, elle obtint une approbation complète. Par contre on fit certaines objections au contrat avec la commune de Zernez surtout à ce point de vue que le traité conclu pour 99 ans ne semblait pas suffisant pour assurer d'une façon durable l'existence de la « Réserve ». On émit l'avis que, pour continuer ce traité au delà des 99 ans, il faudrait faire avec la commune un contrat de servitude. Le Président de la Commission fut chargé de rapporter dans ce sens au Haut Conseil Fédéral avec la condition expresse que ce vœu ne devait pas constituer un retour en arrière. On n'a pas pris en considération la demande qui fut exprimée en même temps qu'au lieu du traité actuel on fit l'achat de ce grand territoire. On a estimé, en effet, invraisemblable que la commune de Zernez se décidât dans un laps de temps suffisamment court à vendre une partie de son territoire ou, que si ce cas inattendu se présentait, elle puisse dans un temps suffisamment court fixer une somme raisonnable pour cette vente. Le Président de la Commission suisse pour la protection des sites naturels a insisté sur le fait qu'une telle demande ne pouvait être envisagée qu'avec beaucoup de souci pour l'avenir de toute l'entreprise, de même qu'il ne voyait pas sans inquiétude le vœu présenté à la Commission fédérale d'un contrat de servitude; il ne lui fut cependant pas possible, vu la durée limitée du temps dont il disposait, de donner le détail des difficultés multiples qu'on avait rencontrées au cours des années précédentes pour aboutir au contrat avec la commune de Zernez approuvé par le Haut Conseil Fédéral.

Il y a lieu maintenant d'attendre tout d'abord le rapport au Haut Conseil Fédéral du Président de la Commission et les renseignements éventuels qu'il fournira au Président de la Commission suisse pour la protection des sites naturels.

g) *Commission pour la publication des œuvres d'Euler.* — Sur la demande du Président, M. le Dr Fritz Sarasin donne au Sénat les informations suivantes sur l'activité de cette Commission.

La publication des œuvres d'Euler a avancé très rapidement. A la fin de cette année, 10 volumes auront paru. Par contre, cette publication rapide demande un effort financier plus considérable que celui prévu au début ; il exigera de nouvelles ressources en raison de plusieurs circonstances parmi lesquelles il convient de mentionner les suivantes :

La publication des œuvres d'Euler sera beaucoup plus étendue qu'on ne l'avait prévu au début, de nombreux manuscrits, inconnus auparavant ont été remis à la Commission de sorte que le nombre des volumes publiés sera augmenté ; le coût de la publication lui-même pour laquelle on a adopté un format et des caractères mieux en rapport avec la grandeur de l'œuvre, sera également plus élevé qu'on ne le pensait ; enfin, les frais de rédaction et de préparation sont assez considérables : pour de nombreux manuscrits, on est obligé d'en photographier chaque page. C'est ce qui explique que le coût qui avait été prévu au début à un demi-million de francs environ, doit être estimé aujourd'hui à fr. 900,000 au moins.

Dans ces conditions, la Commission des œuvres d'Euler s'est préoccupée de trouver de nouvelles ressources. Elle a pensé tout d'abord à s'adresser à la Confédération, mais elle a préféré faire en premier lieu un nouvel effort en constituant une *Société auxiliaire* qui a déjà réuni à l'heure actuelle des ressources permettant d'assurer un revenu annuel d'environ fr. 5000.

M. Fritz Sarasin recommande cette Société auxiliaire à l'attention bienveillante de tous les assistants. Sa Commission espère aussi que la S. H. S. N. pourra contribuer au succès de l'œuvre par une subvention annuelle, par exemple de fr. 500.—.

M. le Président remercie M. Fritz Sarasin de sa communication et expose que cette question de subvention sera étudiée par le Comité central.

3° DEMANDES DE CRÉDITS A LA CONFÉDÉRATION

Les demandes de crédits pour les Commissions se présentent, pour 1914, dans les conditions suivantes :

1. Pour la Commission géodésique (mesure du méridien) Fr. 27.000
2. Pour la Commission géologique (carte géologique de la Suisse) » 40.000
- Id. à l'extraordinaire (levés de Schaffhouse et des environs) » 2.500
3. Subsidés ordinaires pour publications scientifiques » 17.700
4. Bourses de voyages pour études d'histoire naturelle » 2.500
5. Pour la Commission de sismologie, fr. 1.000 compris dans le crédit de fr. 1.500 à l'Association internationale de sismologie.

L'allocation fédérale de fr. 17.700 concernant les publications scientifiques, se décompose de la manière suivante :

Commission des mémoires	Fr. 5.000
Id. des cryptogames	» 1.200
Id. géotechnique	» 5.000
Id. du Concilium Bibliographicum	» 5.000
Société zoologique suisse (Revue zoologique)	» 1.500
Ensemble	<u>Fr. 17.700</u>

Ces demandes sont approuvées.

4. DÉLÉGATION DE LA SUISSE AUX CONGRÈS INTERNATIONAUX

M. le Président expose que le Conseil fédéral n'a pas cru devoir prendre à sa charge les frais de représentation des Savants suisses au Congrès international de Géologie qui doit se tenir cet été au Canada.

Le Comité central, vivement frappé des inconvénients qui peuvent résulter pour la science suisse de ne pouvoir se faire représenter aux grandes assises internationales, a jugé nécessaire de reprendre l'étude de cette question. Il prie M. le Prof. Chodat de donner lecture d'un projet de rapport élaboré à ce sujet et que le Comité central se propose de soumettre au Haut Conseil Fédéral.

Ce rapport insiste sur les nombreuses œuvres scientifiques dues à des réunions internationales et dont la portée économique et sociale est considérée de telle sorte que l'absence de délégué de la Suisse à ces assises internationales aurait pour résultat que les réformes qui y sont préconisées se feraient en dehors de nous.

Après la lecture de ce rapport, un échange de vues se produit auquel prennent part : M. le Conseiller national Chuard qui appuie le point de vue du rapporteur, M. le Dr Fritz Sarasin qui insiste pour que la S. H. S. N. soit appelée à préavisier au sujet des nominations de délégués aux congrès internationaux.

Sur la proposition de M. le Prof. Heim, le Sénat appuie vivement l'initiative que le Comité central se propose de prendre et la recommande au Conseil fédéral.

5. RAPPORT SUR LA DERNIÈRE SESSION DE L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DES ACADÉMIES, A ST-PÉTERSBOURG

M. le Président rend compte des diverses questions qui ont été traitées à la dernière session de l'Association internationale des Académies, à St-Pétersbourg, à laquelle la S. H. S. N. était représentée par M. P. Chappuis et par lui-même.

Parmi les résolutions prises au cours des séances de l'Association, les plus importantes qu'il convient de porter à la connaissance du Sénat sont les suivantes :

a) Il a été décidé de nommer une Commission chargée de préparer la constitution d'une commission autonome de vulcanologie. M. le Dr A. Brun, de Genève, a été désigné pour faire partie de cette dernière.

b) Une commission préliminaire a été nommée pour préparer un rapport sur les mesures uniformes concernant la création d'une chromotaxie internationale, à base scientifique et d'une exécution pratique.

c) Un vœu a été voté recommandant aux divers Gouvernements d'adhérer à la Commission internationale de l'heure.

d) La création d'une commission internationale du Calendrier a été décidée.

e) Les travaux de la Commission magnétique, nommée à Londres en 1904, ont été clôturés.

f) Des résolutions ont enfin été prises concernant divers détails du « Catalogue de la Société royale de Londres et sur les « Tables des constantes et données numériques de Chimie, de Physique et de Technologie » que l'Association internationale des Académies recommande aux Gouvernements, Académies et Sociétés scientifiques avec l'espoir qu'ils accorderont l'appui nécessaire pour continuer cette œuvre utile.

Après cet exposé M. Fritz Sarasin demande s'il ne conviendrait pas, à la suite du décès de M. le Prof. Forel de nommer un troisième délégué à l'Association internationale des Académies. Après discussion, le Sénat décide de renvoyer cette question à une séance ultérieure plus rapprochée de la Réunion de l'Association internationale des Académies.

6° DEMANDE D'ADMISSION DE LA SOCIÉTÉ ENTOMOLOGIQUE SUISSE COMME SECTION DE LA S. H. S. N.

M. le Président expose que la Société entomologique suisse a adressé une demande en date du 4 décembre 1912 pour être admise comme « Section » de la Société helvétique des Sciences naturelles.

Bien que cette Société représente une partie très spécialisée de la science, le Comité central a pensé qu'il convenait d'accueillir favorablement cette demande et il propose en conséquence au Sénat de donner un préavis favorable à ce sujet.

Après une courte discussion ce préavis est appuyé par le Sénat.

7° PRÉAVIS SUR LA NOMINATION DE MEMBRES HONORAIRES

Le Comité central a arrêté comme suit les propositions à faire à l'Assemblée générale comme membres honoraires :

MM. Prof. W. Bateson, zoologie, Surrey (Angleterre).

- » D^r Ad. Engler, botanique, Berlin.
- » D^r A. Krazer, mathématiques, Carlsruhe.
- » D^r von Lieben, chimie, Vienne (Autriche).
- » D^r E. Warming, botanique, Copenhague.

MM. Chodat, Guye et F. Sarasin exposent les motifs qui ont dicté ces propositions.

Elles sont approuvées à l'unanimité par le Sénat.

8° RECTIFICATION DU TEXTE FRANÇAIS DU 4^{me} ALINÉA
DE L'ART. 7 DES STATUTS

Le 4^{me} alinéa de l'art. 7 des Statuts est rédigé de façon différente dans le texte allemand et dans le texte français, à savoir :

Texte allemand : « Die Tochtergesellschaften und Sektionen
« haben ihre Jahresberichte dem Zentralkomitee, die Namen
« ihrer zwei Delegierten für die vorberatende Kommission und
« ihre Vorschläge für neu aufzunehmende Mitglieder mindestens
« einen Monat vor der Jahresversammlung dem Jahresvorstand
« einzureichen. »

Texte français : « Les sociétés filiales et les sections adressent
« au Comité central leur rapport et lui communiquent le nom
« de deux délégués à l'assemblée préparatoire, et leur liste de
« candidats au titre de membres de la Société helvétique, au
« moins un mois avant la session annuelle. »

La discussion des Statuts actuels ayant eu lieu sur le texte allemand, sous la direction du précédent Comité central, la divergence doit être considérée comme une erreur de traduction française. En conséquence, le C. C. propose au Sénat de s'en rapporter au texte allemand, conforme d'ailleurs à la pratique constante, et de rectifier comme suit le texte français du 4^{me} alinéa de l'art. 7 des Statuts :

Les sociétés filiales et les sections adressent au Comité central leur rapport et communiquent au Président annuel les noms de leurs deux délégués à l'assemblée préparatoire et leur liste de candidats au titre de membres de la Société helvétique, au moins un mois avant la session annuelle.

Cette rectification est approuvée.

9° DIVERS

a) M. Fehr demande s'il ne conviendrait pas de réunir le Sénat un jour sur semaine plutôt que le dimanche. Ce point de

vue est appuyé par M. Fischer qui pense que la réunion du Sénat devrait avoir lieu en juin. M. Heim fait alors remarquer qu'il serait très difficile aux Commissions de livrer leur rapport avant la séance du Sénat. M. Schinz estime qu'il faut conserver la date du dimanche autrement le Sénat empiéterait sur les fonctions officielles d'un grand nombre de ses membres.

Après une courte discussion, le Sénat décide par 13 voix contre 8 de fixer à un dimanche le jour de la séance du Sénat.

b) M. le Prof. Fehr signale au Sénat le fait que dans nos Assemblées annuelles le temps réservé aux séances des Sections est beaucoup trop court. Il pense que la seconde journée, jusqu'à 5 heures de l'après-midi au moins, devrait être réservée aux séances des Sections.

M. Schmid expose qu'il serait très difficile aujourd'hui d'apporter ce changement au programme de la réunion de Frauenfeld.

M. Chappuis partage l'opinion de M. Fehr.

Après une courte discussion, le Sénat décide qu'il n'y a pas lieu de modifier l'usage actuel pour l'Assemblée de Frauenfeld, par contre, les desiderata de M. Fehr seront transmis au Président du Comité annuel pour la réunion à Berne en 1914.

Séance levée à 4 h. $\frac{1}{4}$.

CONSULTATION DU SÉNAT
par circulaire sur les
nouvelles conditions mises par la Confédération
au versement d'une
contribution annuelle de Fr. 18.200
pour la location des territoires réservés au Parc national
dans les Grisons

L'assemblée générale de la Société helvétique des sciences naturelles à Frauenfeld ayant été nantie des nouvelles conditions que la Confédération se propose de mettre à la prise à sa charge du prix de location des territoires réservés au *Parc national* dans la Commune de Zernez (Grisons) et les ayant acceptées en ce qui la concernait le Comité central avait encore à consulter le Sénat sur cette question. C'est ce qu'il a fait par la circulaire suivante.

Genève, le 23 septembre 1913.

A MONSIEUR

Membre du Sénat de la Société helvétique des sciences naturelles.

CHER COLLÈGUE,

Dans sa séance du 15 juin 1912, le Sénat a approuvé la demande à la Confédération d'un crédit annuel de fr. 18,200 destiné à couvrir le montant des baux de 99 ans à passer par la Société Helvétique des Sciences Naturelles avec la commune de Zernez (Grisons) pour les territoires à réserver au futur Parc National.

Le haut Conseil fédéral qui était venu au devant de cette demande de subvention, lui a fait le meilleur accueil et en a fait l'objet d'un message aux Chambres qui ont chacune nommé

une Commission chargée d'étudier la question. Dans sa séance du 13 juillet dernier, le Sénat a été informé par M. Paul Sarasin, président de notre Commission de protection de la nature, l'ardent promoteur de l'entreprise du Parc National, que ces deux commissions s'étaient réunies sur les lieux, avaient visité les territoires réservés pour le Parc et avaient tenu une séance commune à Schuls. Dans cette séance le vœu avait été exprimé qu'avant que la Confédération prît à sa charge le montant des baux consentis pour 99 ans par la commune de Zernez, il fût conclu avec elle un contrat de servitude assurant à la Confédération la continuation de ces baux pour une durée indéfinie au delà de 99 ans. Le désir exprimé à Schuls au sein des deux commissions réunies de n'engager la Confédération pour le paiement annuel du prix de location des territoires formant la réserve du Parc National qu'après l'obtention de nouvelles garanties de durée, même au delà de 99 ans, devait forcément entraîner des modifications dans les contrats antérieurs passés par notre Société avec la Commune de Zernez. Ces modifications consistent en ceci :

1° Le contrat à bail sera conclu, non plus par une société comme la nôtre, qui peut passer dans le cours d'une longue série d'années, mais par la Confédération elle-même qui en paie le montant annuel et qui se réserve le droit de prolonger la location au delà de 99 ans.

Notre Société ne peut voir qu'avec une sincère reconnaissance vis-à-vis de la Confédération ce changement aux dispositions antérieures, lequel nous met dans une situation beaucoup plus conforme à la réalité des faits.

Déjà dans ce premier contrat à passer directement entre la Confédération et la commune de Zernez et qui remplacera celui que nous avons passé nous-même avec cette commune, il est nettement stipulé qu'il est fait au bénéfice de la Société Helvétique des Sciences Naturelles à laquelle la Confédération remet l'administration et l'exploitation scientifique du Parc National.

Nous n'estimons pas que nous ayons à vous soumettre ce contrat dans lequel notre Société n'intervient pas directement.

2° En revanche, nous mettons ici sous vos yeux, le contrat à

passer par notre Société avec la Confédération et qui fixe les conditions auxquelles elle nous remet les territoires loués par elle pour le Parc National. Voici ce contrat :

Zwischen der **Schweizerischen Eidgenossenschaft**, vertreten durch
und der **Schweizerischen naturforschenden Gesellschaft**, vertreten durch
ist heute folgender Vertrag betreffend den schweizerischen Nationalpark in Graubünden abgeschlossen worden.

1. Die schweizerische Eidgenossenschaft überträgt der schweizerischen naturforschenden Gesellschaft alle durch Dienstbarkeitsvertrag vom mit der Gemeinde Zernez erworbenen Rechte und übernommenen Verpflichtungen. Ausgenommen ist einzig die Verpflichtung zur Bezahlung der jährlichen Entschädigung für die Einräumung der Dienstbarkeit, welche allein der Eidgenossenschaft obliegt.

2. Demgemäss übernimmt die schweizerische naturforschende Gesellschaft auf ihre Kosten alle übrigen durch den erwähnten Dienstbarkeitsvertrag für die Eidgenossenschaft erworbenen Rechte und übernommenen Verpflichtungen.

Der erwähnte Dienstbarkeitsvertrag bildet einen integrierenden Bestandteil des gegenwärtigen Vertrages.

3. Die schweizerische naturforschende Gesellschaft verpflichtet sich insbesondere :

a) Für die zum Schutze der Reservation vor jedem menschlichen Einflüsse auf die gesamte Tier und Pflanzenwelt des Nationalparkes erforderliche Aufsicht zu sorgen, die nötigen Parkhüter anzustellen, sie sachgemäss zu instruieren und zu besolden ;

b) Soweit nötig die Grenzen des Reservationsgebietes an der Hand der aufgestellten Karte durch besondere Grenzzeichen auf dem Gelände festlegen zu lassen ;

c) Nach Anweisung des Departementes des Innern für die wissenschaftliche Beobachtung des Reservationsgebietes und deren wissenschaftliche Verwertung zu sorgen ;

d) Im Einverständnis mit dem schweizerischen Departement des Innern die für den Besuch der Reservation erforderlichen Fusswege sowie die nötigen Unterkunftsräume zu erstellen und zu unterhalten und soweit nötig für die Bewirtschaftung der letzteren zu sorgen.

4. Für die Ordnung des Besuches des Nationalparkes sind im Einverständnis mit dem Departement des Innern die nötigen Vorschriften zu erlassen.

5. Die schweizerische naturforschende Gesellschaft betraut die

schweizerische Naturschutzkommission mit der Besorgung und Erfüllung der durch diesen Vertrag übernommenen Verpflichtungen.

In dieser Kommission muss die Eidgenossenschaft durch wenigstens zwei vom Bundesrate ernannte Mitglieder vertreten sein.

6. Dem schweizerischen Departement des Innern ist alljährlich über die Erfüllung der durch diesen Vertrag übernommenen Verpflichtungen Bericht zu erstatten.

7. Die Vertreter der heutigen Kontrahenten behalten die Genehmigung dieses Vertrages durch ihre zuständigen Organe vor.

Dieser Vertrag ist zu Handen der schweizerischen Eidgenossenschaft und der schweizerischen naturforschenden Gesellschaft doppelt auszufertigen und zu unterzeichnen.

Comme vous le voyez, les clauses stipulées dans ce contrat sont tout à fait semblables à celles que le Sénat avait acceptées dans sa séance du 15 juin 1912, comme conditions mises par la Confédération au versement annuel à notre Société du prix de location des territoires destinés au Parc National.

L'approbation par le Sénat de ces stipulations nouvelles concernant le Parc National nous paraît acquise d'avance comme suite logique de ses décisions antérieures. Nous avons donc voulu vous éviter le dérangement d'une convocation extraordinaire à Berne et nous pensons entrer dans vos convenances en vous consultant par cette circulaire et en vous informant que si vous ne nous avez pas exprimé une opinion contraire par lettre adressée au soussigné d'ici au 29 courant, nous vous considérons comme donnant votre consentement à la signature, par le Comité Central, du contrat dont nous vous soumettons ci-dessus le texte.

Nous vous prions d'agréer, Cher Collègue, l'assurance de notre considération la plus distinguée.

AU NOM DU COMITÉ CENTRAL,

Son Président :

ED. SARASIN.

Les propositions développées dans ce qui précède ont été acceptées par le Sénat sans opposition.
